

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

L'an 2026, le 28 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Monchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Marnes
Le : 03/06/2026
Et
Publication ou notification du :
03/06/2026

Excusés : MM : CHAMPION Jean-François, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALICOT Josiane

2026-39 – Travaux - Voirie 2026 : choix de l'entreprise.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, des devis reçus par les entreprises PIGEON TP et FLECHARD TP pour des travaux de réfection de voirie, rue du Stade et route de la Grande Maison.

Projet	PIGEON TP	FLECHARD TP
Route de La Grande Maison	17 175 €	17 100 €
Rue du Stade + rue des Charmes	19 580 €	19 930 €
TOTAL HT	36 755 €	37 030 €
TVA (20 %)	7 351 €	7 406 €
TOTAL TTC	44 106 €	44 436 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise FLECHARD TP pour les travaux de réfection de voirie, l'entreprise est plus chère de 330 € mais elle intervient rapidement en cas de dépannage
- autorise Monsieur Le Maire à signer les devis correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN

